
Objet : Projets de TdR du rapport OMD 2012

De : Alay Warmé (ouarme@gmail.com)

À : niang.lamine@gmail.com; macoumba.diouf@ansd.sn; sowdebo@yahoo.fr; bndir@hotmail.com;
nana.toure.sy@undp.org; ibrahima.aidara@undp.org; ouarme@gmail.com; aaloum2@yahoo.fr;
maguett_diop@yahoo.fr; ndeye.khady.diop@undp.org; ousmanekacso@yahoo.fr;

Cc : camaramayacine@gmail.com;

Date : Jeudi 23 août 2012 17h51

Chers collègues,

Sur instruction du Coordonnateur de l'UCSPE, je vous tiens en attaché les projets de TdR du comité de pilotage et des consultants pour l'élaboration du Rapport OMD 2012. Compte tenu des contraintes de délai, nous vous prions de bien faire parvenir vos observations et commentaires - en mode suivi de modifications- jusqu'au lundi 27 août 2012 à 17 heures.

En vous souhaitons bonne réception, veuillez recevoir nos salutations cordiales.

A. Ouarmé

Ingénieur Staticien/Economiste
Expert chargé du suivi des OMD
UCSPE/MEF
77 542 34 15



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROJETS ET PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

NOTE D'ORIENTATION SUR LE CONSEIL PRESIDENTIEL SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

I/ Contexte et Justification

La population sénégalaise est estimée à 12.509.434 habitants en 2010 avec 58% qui vivent en milieu rural. Pour un taux de croissance annuel de 2,2%, celle-ci doublera en 2020. L'indice de Développement Humain (IDH, Rapport PNUD), qui est de 0,411, place le Sénégal au 144ème rang sur 169 pays en 2010. De ce fait, il occupe la 17ème place parmi les pays à développement humain faible sur 42, ce qui le fait figurer ainsi parmi les pays les moins avancés. L'indice de la pauvreté est passé de 67,9% en 1994-1995, 50,6% en 2005-2006 et à 50,7% en 2009 pour 63% en milieu rural avec de graves disparités géographiques et de genre. Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a été exposé à de nombreux chocs dont les crises alimentaires. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle en hausse augmente la vulnérabilité, en particulier des familles démunies, ce qui a compromis l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Le Sénégal est un pays sahélien où l'agriculture joue un rôle déterminant. Il occupe plus de 65% de la population avec une dominante rurale de 85%.

Cependant, les résultats des enquêtes du PAM menées en milieu rural (août 2008) montrent un très faible niveau des stocks villageois et une détérioration des termes de l'échange (troc). La production de la campagne agricole 2011/2012 a connu de fortes baisses par endroits à cause de l'installation tardive de l'hivernage, des pauses pluviométriques, de l'arrêt précoce

- ✓ Protéger les moyens d'existence des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire ;
- ✓ Renforcer la résistance des ménages vulnérables aux chocs ;
- ✓ Réduire l'impact des prix élevés des denrées alimentaires et du déficit de production agricole de la campagne précédente (2011-2012) ;
- ✓ Mitiger les stratégies d'adaptation négatives (réduction de la quantité et/ou de la qualité des repas, endettement des ménages, mendicité) ;
- ✓ Contribuer aux réflexions et initiatives de protection sociale au Sénégal.

1.1 Objectifs du Cash Voucher

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables « Sugali Jabbot », que le PAM, en collaboration avec la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la pauvreté, a organisé une étude de faisabilité du projet cash voucher en milieu rural dans les régions de Tambacounda, Kolda, Ziguinchor et Matam. Ces localités sont marquées par un niveau d'insécurité alimentaire avoisinant 59% (cf. cartographie PAM. Campagne agricole 2011/2012.Gaul 2009).

I/ Transferts sociaux

Le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin (MFEFF) en collaboration avec les partenaires, a entamé la réflexion dans ce sens afin de développer des stratégies.

Fort de ce constat, le Gouvernement du Sénégal et les PTF ont envisagé des réponses en termes d'initiatives innovantes pour assurer la sécurité alimentaire à travers les productions agricoles.

La mission d'évaluation de la sécurité alimentaire (conduite en février 2012 par le PAM, le Gouvernement du Sénégal, Oxfam America et Vision Mondiale) des ménages après l'identification des zones à risques (Octobre 2011 par : PAM, FAO, Gouvernement du Sénégal) a fait ressortir une forte prévalence de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble des zones (51%).

De ce fait, pour un développement économiquement harmonieux et durable du Sénégal, il est nécessaire de prendre en compte le secteur agricole.

D'ailleurs, un conseil interministériel a été organisé avant même le début de l'hivernage 2012 pour faire le bilan de la campagne précédente mais aussi dégager des perspectives pour celle des pluies et de la mise en place tardive des intrants. En effet, la production de céréales accuse une baisse de 36% et celle de l'arachide de 59% par rapport à la campagne précédente et respectivement de 20% et 31% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

1.2 Approche Méthodologique

1.2.1 Ciblage

- Ciblage communautaire avec implication des autorités locales, de la société civile et des populations ;
- Identification des zones d'intervention par une enquête sur l'insécurité alimentaire en milieu urbain, périurbain et rural ;
- Identification des quartiers/villages à plus forte concentration de ménages pauvres ;
- Pré identification des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire par la communauté ;
- Validation des listes des ménages pré identifiés par une enquête de vérification.

1.2.2 Modalité

- Transfert monétaire inconditionnel aux ménages en insécurité alimentaire ;
- Modalité basée sur le bon alimentaire échangeable auprès des détaillants agréés par le projet ;
- Bons échangeables contre cinq denrées alimentaires: riz, mil, maïs, huile sucre ;
- Bons d'une valeur de 3500 FCFA par bénéficiaire, avec un maximum de six bons par ménages pendant six distributions.

1.3 Zone d'intervention

1.3.1 Phase pilote

Zones d'intervention	Ménages		Bénéficiaires	
	Planifié	réalisé	Planifié	Réalisé
PIKINE	9249	9189	55494	55134
ZIGUINCHOR	7013	6951	42078	41706

1.3.2 Phase d'extension

Régions	Communes/ Communautés rurales	Nombre de bénéficiaires	Nombre de ménages
Ziguinchor	Ziguinchor	45 000	7500
	Bignona	5850	975
	Adéane (CR)	12000	2000
Kolda	Kolda	10668	1779
Tambacounda	Tambacounda	17875	2953
Matam	Kanel	4008	668
	Sémmé	2010	335
	Sinthiou Bamambé	2844	474
	Orkadiéré (CR)	6196	1060
	Bokiladji (CR)	2989	529
Total		109 440	1873

II/ Renforcement des capacités des Femmes

Le premier recensement national de l'agriculture intervenu en 1998/1999 avec l'appui de la FAO a permis de collecter des données différenciées par sexe et de mettre en exergue, dans le secteur agricole, quelques disparités et inégalités de genre dont les évolutions, depuis lors, n'ont pas encore fait l'objet d'un autre recensement.

L'analyse de cette étude a montré qu'au niveau des données démographiques, il y a un équilibre entre les deux sexes, avec une légère majorité de femmes représentant 50,03 % de la population rurale et agricole et un taux de féminité de 53,11% dans le groupe d'âge de 20-59 ans et 60 qui correspond à celui des actifs.

Vu le rôle que jouent les femmes dans la production, la transformation et la promotion de la consommation des céréales, il est important pour le Ministère de la Femme, de l'Enfance et l'Entrepreneuriat Féminin, de mettre l'accent sur la valorisation de leur potentiel à travers des formations techniques et/ou qualifiantes.

Secteurs	Partenaires	Domaines à Renforcer
Production	Ministère de l'Agriculture, ANCAR, PTF	- Accès au foncier ; - Techniques culturales du riz, du maïs et du mil.
Transformation	Ministère en charge de la formation professionnelle et technique, ANCAR, ONFP	- Gestion des matériels d'allégement des travaux ; - Technique de transformation des céréales locales (riz, maïs et mil).
Promotion de la consommation des céréales locales	Collectivités Locales, Chambres de Commerce et d'agriculture	- Marketing - Information, Education, Communication.

NB : cet aspect est pris en compte par beaucoup de programmes et projets mis en œuvre par le Ministère de la Femme, de l'Enfance et l'Entrepreneuriat Féminin.

III/ Création de centrales d'achats et/ou de banques céréalières

Il s'agit, à travers les Organisations de Femmes (OF) structurées ou des réseaux féminins reconnus qui interviennent dans le domaine agricole (production, transformation et promotion de la consommation des céréales), de créer des dispositifs qui permettent d'assurer la sécurité alimentaire.

Ainsi, les centrales d'achats et les banques céréalières participent à l'autosuffisance alimentaire mais aussi accroissent les revenus des femmes et par conséquent ceux des familles.

A cet effet, l'expérience du projet pilote « PAA- Sénégal mis en œuvre par la FAO dans la Région de Kédougou pourra être mise à contribution.

3.1 Les banques céréalières

La banque céréalière (BC) peut être définie comme une des activités économiques et sociales d'une structure associative ou une organisation paysanne qui gère une réserve de céréales pour le compte de ses membres à travers des opérations de collecte, de stockage, de conservation et de cession de céréales à des conditions favorables en vue de couvrir leur besoins alimentaires pendant la période de soudure.

3.1.1 Le rôle des banques de céréales

Les banques céréalières permettent d'affronter les difficultés liées :

- ✓ à la saisonnalité des pluies ;
- ✓ à la période de production de céréales (concentrée sur quelques mois pendant les quels la forte disponibilité de céréales sur les marchés fait chuter les prix, qui normalement remontent au fur et à mesure que l'on s'approche de la saison pluvieuse pour atteindre leur pic avant la récolte suivante).

La baisse des prix a toujours comme conséquence la revente par les paysans d'une grande partie de leur production au moment de la récolte pour faire face à leurs besoins d'urgence. Ils rachèteront ces mêmes céréales auprès des opérateurs à des prix beaucoup plus élevés pour les vivres de soudure.

Donc, le but visé par les banques céréalières est de garantir, à travers le stockage collectif, l'accessibilité des céréales aux populations rurales pendant la période de soudure avec la présence physique d'un stock au niveau du village et l'application d'un prix d'achat inférieur à celui du marché.

3.1.2 Le rôle des femmes dans la gestion des banques céréalières

Le constat fait est que les banques céréalières ont une durée de vie relativement courte (trois à cinq ans). Parmi les facteurs qui ont causé cette situation figure la non implication des OF dès leur conception.

Grâce à la dynamique organisationnelle, les femmes peuvent

- ✓ Mieux exploiter les capacités de stockage ;
- ✓ Utiliser les espaces de concertation (case foyer, maison des femmes par des extensions ou des modifications de bâtiments) pour sécuriser les stocks ;
- ✓ Conserver les fonds de roulement par un système de gestion adapté (pérennisation) ;
- ✓ Orienter les objectifs (sociaux, économiques) des banques céréalières ;
- ✓ Renforcer la cohésion sociale (système de solidarité).

Pour cela, elles ont besoin :

- de renforcement de leurs capacités (gestion des stocks, gestion financière, marketing et communication...) ;
- d'encadrement (appui- conseil) ;
- d'un système d'alphabétisation fonctionnelle pour promouvoir les BC ;

- d'activités génératrices de revenus pour garantir l'accessibilité aux céréales ;
- d'accès au système financier décentralisé en tant que mécanisme de financement de proximité et de sécurisation des fonds des BC.

3.2 Les centrales d'achats

Une **centrale d'achat** est une organisation ayant pour objet de regrouper les commandes d'un ensemble de membres. La structure offre à la fois, de meilleures conditions d'achat (grâce aux économies d'échelle) et les services de promotion pour l'ensemble des membres.

Cela implique la recherche de fournisseurs, la négociation des achats et, dans certains cas, les activités de répartition, d'organisation et de documentation.

Ainsi, les centrales d'achats de céréales permettent d'assurer la disponibilité des stocks mais aussi de lutter contre la hausse des prix de denrées alimentaires (céréales) et ses conséquences sur les consommateurs. Avec les OF, ces centrales peuvent être d'une grande utilité pour assurer la sécurité alimentaire. De la production en passant par la transformation, jusqu'à la commercialisation, les réseaux d'OF bien disséminés à travers le territoire national jouent leur partition aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Dans ce sens, des tâches d'identification incombent aux services techniques du MFFEF pour aboutir vers la mise en place d'un répertoire unique des OF par secteur et par domaine d'intervention.